



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1718

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vénissieux**

objet : **Avenue Maurice Thorez - Requalification des pieds d'immeuble situés le long de la contre allée - Bilan de clôture, quitus à la SERL, réduction de l'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1718**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Avenue Maurice Thorez - Requalification des pieds d'immeuble situés le long de la contre allée - Bilan de clôture, quitus à la SERL, réduction de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date des 5 novembre 2001, 18 mars 2002, 29 septembre 2003, 13 décembre 2004 et 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé l'opération de requalification des pieds d'immeuble situé le long de la contre allée Thorez à Vénissieux, pour un montant de 1 548 325 € en dépenses.

A l'achèvement du projet, le montant de l'opération s'élève à 1 445 344,65 €.

La réalisation des travaux de l'opération a été confiée à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de mandat.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ce mandat avait été fixé à 786 577,16 € HT, soit 940 746,28 € TTC, porté par voie d'avenants à 1 042 686,45 € HT, soit 1 247 053 € TTC, puis à 1 205 121,23 HT, soit 1 441 325 € TTC comprenant une rémunération du mandataire de 75 980 € HT soit 90 872,08 € TTC.

A ce jour, les travaux étant achevés conformément au programme et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission en application des articles 10 et 11 de la convention de mandat.

Le bilan de clôture du mandat présenté par la SERL et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 1 297 106,26 € TTC dont 90 872,07 € TTC pour la rémunération.

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine de Lyon s'acquittera des 5% restants de la rémunération de la SERL, soit 3 798,99 € HT (4 543,59 € TTC) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1 - Approuve :**

a) - le bilan de clôture définitif arrêté le 16 octobre 2009 et présenté par la SERL pour le mandat de requalification des pieds d'immeuble situés le long de la contre allée Thorez à Vénissieux ;

b) - la réduction de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 0627 les 18 mars 2002, 29 septembre 2003, 13 décembre 2004 et 11 juillet 2005 de 1 548 325 € à 1 445 344,65 €.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 4 543,59 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 231 510 - opération n° 0627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.